

## Projet Régional d'Électrification Hors Réseau (ROGEP)

### Composante 2 : Accès au financement

Conscient de l'importance stratégique de l'énergie dans la réalisation des objectifs de développement durable (SDG), ECREEE prépare la mise en œuvre du Projet Régional d'Électrification Hors Réseau (ROGEP) avec le soutien de la Banque mondiale et de son programme Lighting Africa. Le ROGEP vise à accroître l'accès à l'électricité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel à travers le déploiement de systèmes solaires autonomes (lampes solaires, systèmes solaires domestiques, pompes à eau solaires, moulins solaires, machines à coudre solaires, etc.). La Banque mondiale a mis à la disposition d'ECREEE une Avance de Préparation de Projet pour accélérer la phase de préparation. ECREEE a mis en place une Unité de Gestion de Projets (UGP) dont la mission est de discuter avec les différentes parties prenantes du projet et d'identifier les défis majeurs ainsi que les mesures de limitation des risques en faveur de la mise en place du marché de l'électrification hors réseau en Afrique de l'Ouest.

Le projet, dont le budget total est estimé à 200 millions de dollars américains, couvre 19 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal, le Togo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad et la Mauritanie.

Le ROGEP est constitué de deux principales composantes, avec leurs sous-composantes respectives :

#### Composante 1 - Soutien au développement accéléré du marché régional

**Sous-composante 1 A : Environnement favorable**

**Sous-composante 1 B : Appui à l'entrepreneuriat**

**Sous-composante 1 C : Dispositif de limitation des risques**

#### Composante 2 - Accès au financement

Cette composante facilitera l'accès au financement de dette en appui au marché des équipements solaires hors réseau. À travers une combinaison de lignes de financement et d'instruments de partage des risques, elle permettra d'acheminer des prêts à court ou moyen terme en faveur des trois principales catégories suivantes d'emprunteurs : (i) les distributeurs d'équipements solaires qui fournissent des produits aux ménages et aux utilisateurs finaux d'équipements solaires à des fins productives ; (ii) les ménages et les utilisateurs finaux d'équipements solaires à des fins productives ; et (iii) les entreprises de services énergétiques<sup>1</sup> qui assurent des services d'électrification des institutions publiques, telles que les écoles et les centres de santé. Cela permettra aux distributeurs d'équipements solaires et aux entreprises de services énergétiques présents sur ce segment de marché de renforcer leurs activités à mesure qu'ils deviennent bancables et rompent leur lien de dépendance à l'égard des donateurs et des financements par l'actionnariat. Cela attirera également les institutions financières commerciales (CFI) vers le secteur des équipements solaires. Le financement de dette dans le cadre de la Composante 2 présente une forte synergie avec la Composante 1, favorisant ainsi le renforcement des capacités et un meilleur accès aux financements par des subventions et par l'actionnariat, ainsi que la limitation des risques. Ainsi, la Composante 2 vise à fluidifier les processus et à éliminer un des principaux obstacles qui limitent la croissance du marché du solaire hors réseau dans les 19 pays cibles du ROGEP.

Les distributeurs d'équipements solaires constituent un élément essentiel de la chaîne de valeur. Ces entreprises ont besoin de fonds de roulement pour financer leurs achats d'équipements et les créances résultant principalement des systèmes PayGo. À ce titre, elles ont parfois besoin d'emprunter en devises étrangères telles que le dollar ou l'euro ou, si possible, en devises locales pour adapter leur monnaie locale au flux de trésorerie. Les durées de prêt peuvent varier de moins d'un an pour les importations d'équipements et de deux ou trois ans pour la couverture des créances résultant des systèmes PayGo, à cinq, sept ans ou plus pour couvrir les utilisateurs finaux d'équipements solaires à des fins productives.

Les utilisateurs finaux d'équipements solaires hors réseau à des fins productives sont particulièrement concernés par le projet ROGEP car les utilisations de l'énergie solaire à des fins productives contribuent grandement à la croissance économique et créent des emplois. Le secteur de l'agriculture est un bon exemple, avec les exploitations agricoles qui utilisent des pompes à eau et des moulins solaires. De nombreuses PME commerciales et industrielles utilisent également l'énergie solaire en raison de sa fiabilité pour alimenter leurs machines. Le tourisme est également un secteur où l'utilisation du solaire à des fins productives est répandue. Les utilisateurs finaux d'équipements solaires à des fins productives intéressent particulièrement les prêteurs car ils ont de meilleurs antécédents d'accès aux services de financement et peuvent fournir des garanties pour les prêts. Ils fabriquent souvent des produits tarifés en dollars américains ou exportent dans bien des cas leurs produits, ce qui leur donne la capacité d'emprunter en dollars américains ou en euros.

Le marché de l'électrification hors réseau des institutions publiques est actuellement mal servi car il présente des défis supplémentaires par rapport à ceux des marchés commerciaux. Le risque de crédit est plus élevé car la plupart des écoles et des centres de santé dépendent à certains égards du financement public, ce qui crée des incertitudes supplémentaires sur les flux de trésorerie. De plus, le modèle commercial PayGo typique où le service est interrompu en cas de non-paiement peut ne pas être politiquement acceptable sur le marché public.

---

<sup>1</sup> Les distributeurs d'équipements solaires vendent des produits qui respectent les normes définies par Lighting Africa. Les entreprises de services énergétiques vendent des produits, des systèmes et services qui sont conformes aux indicateurs clés de performance (KPI) définis de manière contractuelle.

Le principe de limitation des risques sous forme de partage des risques entre les donateurs, notamment le Groupe de la Banque Mondiale et les organismes prêteurs, est une caractéristique essentielle de la Composante 1C qui va encourager les prêteurs sur ce segment de marché. Le marché du solaire hors réseau en Afrique de l'Ouest est sous-développé, mais évolue rapidement. Les organismes prêteurs n'ont pas toujours connaissance de ce marché, sans parler des risques supplémentaires qui viennent s'ajouter aux risques permanents de prêts aux PME dans n'importe quel secteur. Les entreprises d'équipements solaires n'ont souvent pas assez d'antécédents d'accès aux services de financement ou de bilan susceptibles d'intéresser les prêteurs en dehors de ce cadre de limitation des risques.

Par conséquent, la Composante 2 inclut les deux sous-composantes suivantes :

- Sous-composante 2.A. - Ligne de financement via la BOAD (Banque Ouest-Africaine de Développement) ;
- Sous-composante 2.B. - Ligne de financement via la BIDC (Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO) ;

**Sous-composante 2.A. – Ligne de financement via la Banque Ouest-Africaine de développement (BOAD).**

À travers cette sous-composante, la Banque mondiale octroiera un prêt à la BOAD. Ce prêt servira les huit pays de la région UEMOA. La BOAD rétrocédera les fonds à des taux de marché qui restent à déterminer par la BOAD conformément à la règle en vigueur applicable à ses autres opérations de financement des institutions financières, en utilisant les deux canaux de financement suivants : (i) les banques commerciales, et si possible, les sociétés de crédit-bail, les institutions de microfinance et les fonds de dettes pour le financement d'équipements solaires ; (ii) un fonds de dettes spécialisé qui sera mis en place et géré par la filiale BOAD Titrisation avec pour objectif d'exploiter le marché des capitaux de l'UEMOA pour financer les créances d'équipements solaires. La couverture des risques pour ce fonds de dettes sera fournie dans le cadre de la Sous-composante 1.C. BOAD Titrisation aura besoin d'une autorisation d'activité au sein des pays de la CEDEAO en dehors de l'UEMOA, élargissant ainsi potentiellement la portée de ce canal de financement. Les figures 1 et 2 ci-dessous illustrent la structure organisationnelle de ces deux canaux de financement.

1. **Sous-composante 2.B. - Ligne de financement via la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC).** À travers cette sous-composante, la Banque mondiale octroiera un prêt à la BIDC. Ce prêt couvrira tous les pays de la CEDEAO. Comme pour la Sous-composante 2.A. ci-dessus, La BIDC rétrocédera les fonds aux taux du marché conformément à ses autres opérations de prêt destiné à des institutions financières commerciales. Il peut s'agir de banques commerciales, de sociétés de crédit-bail, du FMI et de fonds de dettes pour le financement d'équipements solaires. La figure 1 ci-dessous illustre la structure de cette sous-composante.

Figure 1. Canal des institutions financières commerciales

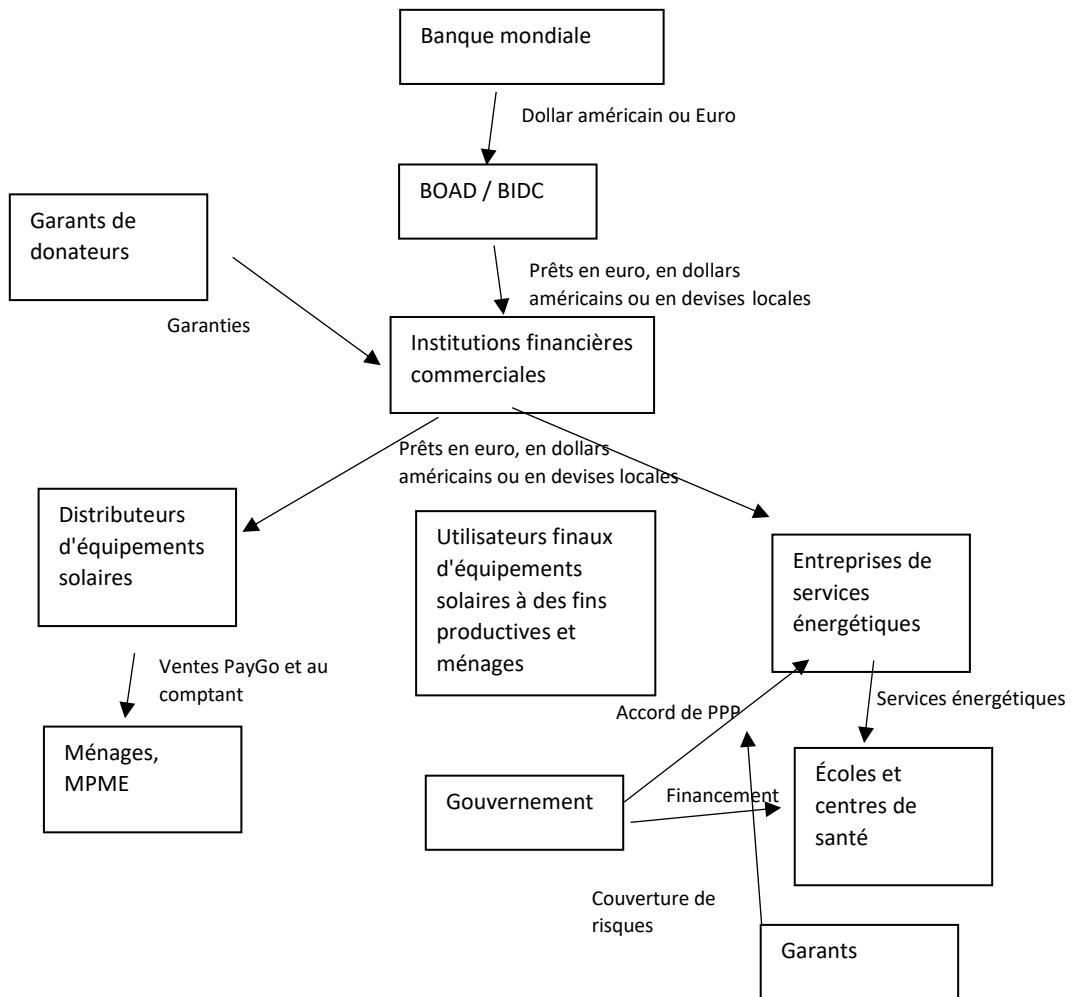
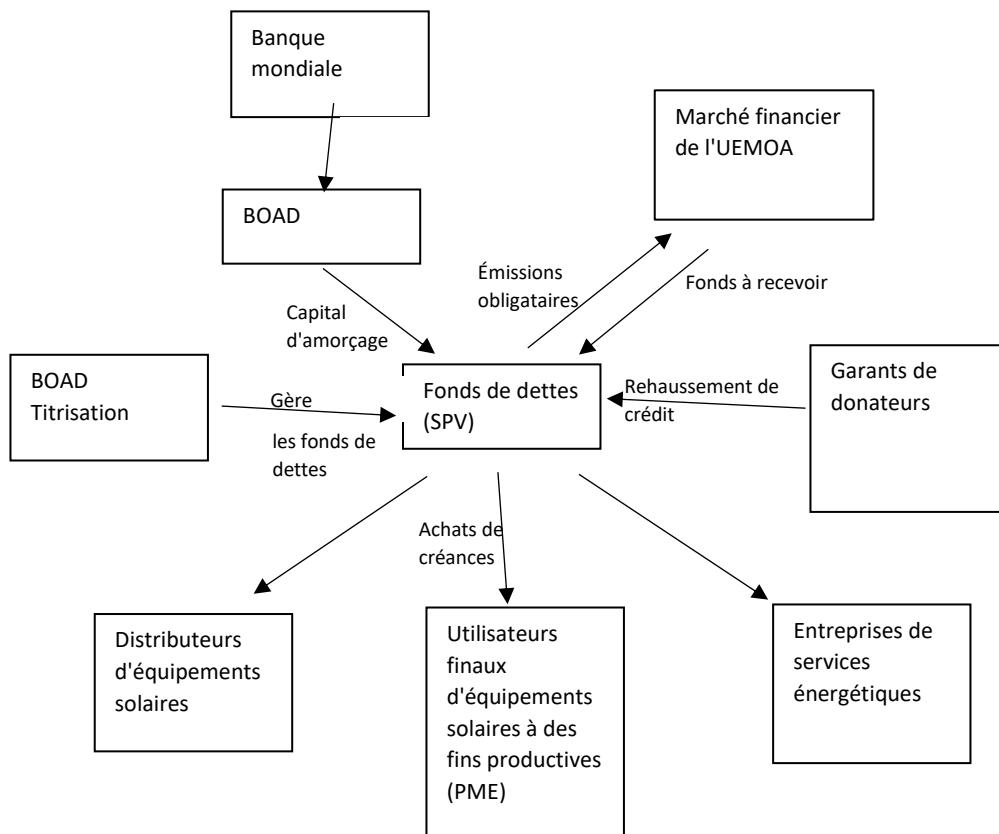


Figure 2. Canal des fonds de dettes avec financement par le marché des capitaux



### Rôles et responsabilités dans le cadre de la Composante 2

Les rôles et responsabilités des principales organisations impliquées dans la Composante 2 du ROGEP sont donc les suivantes :

- En tant qu'UGP, ECREEE aidera à structurer et à mettre en place les lignes de financement et les dispositifs de limitation des risques en coordination avec la Banque mondiale et les autres institutions financières (FI). ECREEE coordonnera les activités dans le cadre des Composantes 1 et 2 afin d'optimiser les synergies. Une fois que les lignes de financement et les dispositifs de limitation des risques seront opérationnels, ECREEE travaillera en étroite collaboration avec les banques de développement régionales (BIDC et BOAD) pour le contrôle du fonctionnement des lignes de financement. ECREEE gérera également le cadre du mécanisme de limitation des risques et rassemblera les groupes de garants requis pour chacune des institutions financières commerciales exigeant le partage des risques.
- La Banque mondiale accordera des fonds aux banques de développement régionales et suivra le fonctionnement de la Composante 2 avec l'aide d'ECREEE et des banques de développement.
- Les banques de développement régionales, la BOAD et la BIDC, interviendront comme des prêteurs principaux et rétrocéderont les fonds aux institutions financières commerciales, notamment les banques commerciales, les fonds de dettes spécialisés, les sociétés de crédit-bail et le FMI.

- Les institutions financières commerciales agiront à titre d'organismes de crédit de détail, en accordant des prêts aux trois catégories d'emprunteurs décrites ci-dessus.
- BOAD Titrification gérera un fonds de dettes spécialisé pour le financement d'équipements solaires qui accèdera aux marchés financiers pour acheter des créances auprès de distributeurs d'équipements solaires et d'entreprises de services énergétiques.